

48 bis, route de Veulettes – CS40048 76450 CANY-BARVILLE Tél 02.35.57.85.00 – fax 02.35.57.08.75 e-mail@cote-albatre.com

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

DATE DE CONVOCATION

7 février 2020

DATE D'AFFICHAGE 24 février 2020

En exercice 86 Quorum 61

Votants 75

Suffrages exprimés: 75

Séance du 04 mars 2020

N°200304-37

L'an deux mil vingt, le 04 mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président.

Etaient présents

Patrick BARTHÉLÉMY, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Franck FÖIRET, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLÉ, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET

M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN

M. Michel LIEURY représenté par M. Emmanuel BOUST

M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT

M. Michel SERY représenté par Mme Magalie LEGRAS

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY

Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. Gérard COLIN

M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX

M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE

Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir M. René VIMONT

Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)

M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à M. Joël SALLÉ

M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER

M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Patrick VICTOR

Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT

M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE

M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à M. Sylvain MONNIER

M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET

M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL

Absents excusés :

MM Jean-François ALIGNY, Claude DESAEGER, Stéphane FOLLIN

Absents:

MM Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Hervé MOUQUET et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance.

*_*_*

Objet:

FINANCES - Budget principal - Création d'une AP/CP pour la construction d'un bâtiment technique à usage de stockage
N°37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'ordonnance n°2005-1026 du 26 Août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales qui autorise la programmation pluriannuelle des opérations d'investissement,

Considérant que l'activité des services communautaires nécessite des lieux de stockage de capacité importante, actuellement répartis sur plusieurs communes,

Considérant qu'il prévu de recourir à un maître d'œuvre pour définir le projet d'un point de vue architectural, technique et économique,

Considérant que la construction d'un bâtiment technique, constitué de box à usage de stockage, implanté sur la Zone industrielle du District à Sasseville permettrait de répondre aux besoins de stockage des services communautaires,

Considérant qu'il est proposé d'ouvrir une AP/CP pour permettre la gestion pluriannuelle de l'opération de construction,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 20 février 2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise la création de l'AP/CP n°CCC2020002 d'un montant global de 600 000 € (voir tableau ci-dessous),
- ouvre les crédits de paiement correspondants suivant l'échéancier prévisionnel mentionné dans le tableau ci-dessous.
- autorise le report automatique des crédits de paiement non utilisés en fin d'appée sur l'exercice suivant.

BUDGET:

BUDGET PRINCIPAL

Désignation:

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE A USAGE DE STOCKAGE

400 000,00 €

120 000,00 €

N° AP/CP:

CCC2020002

Nº Opération:

01202005

Nº de marché:

Gestionnaire de crédits :

PAT

Initial 2020 TTC Montant global du programme 600 000,00 €

TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME

Création:

oui

Modification:

Nº de la modification :

DEPENSES	1						
	Chapitre budgétaire ou	2020	2021	2022	Exercices suivants	TOTAL	
	opération	CP prévisionnel	CP prévisionnel	CP prévisionnel	CP prévisionnel	Crédit de palement	
Travaux en cours	01202005	80 000,00 €	400 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	600 000,00	

80 000,00 €

RECETTES (pour information)	2020	2021	2022	Exercices suivants	TOTAL
	Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
FCTVA	13 123,20 €	65 616,00 €	19 684,80 €	0,00 €	98 424,00 €
Autofinancement	66 876,80 €	334 384,00 €	100 315,20 €	0,00 €	501 576,00 €
Subvention	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	80 000,00 €	400 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €

Pour extrait certifié conforme. ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président.

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunel Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui

recommencers à count soit : à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Accusé de réception en préfecture 076-200069839-20200312-200304-37-DE Date de télétransmission : 12/03/2020 Date de réception préfecture : 12/03/2020

Vu la loi nº 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi nº 82-213 du 2 mars 1982,

COMIN

est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture Le Président,

Date de publication :



600 000,00 €

0,00 €

